

## LE PARTICIPANT

Nom : Prénom:

Email: Mobile:

Est inscrit dans le pôle : Oui :  Non :

Sinon : NOM et Prénom de l'avocat inscrit :

*Le participant souhaite séjourner à l'hôtel Les Provinces de l'Opéra la veille de la formation :  ALTA-JURIS réserve votre nuitée et ne la prend pas en charge. Le prix de la chambre n'est pas compris dans votre forfait Formation.*

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.: Fax:

Cachet du cabinet :

Date Signature

Responsable de l'inscription : @ .

Date : ~ / ~ / 2011

Durée : 12 heures

Pôle spécialisé :

Horaires : 9h30 - 16h30 / 8h30 - 15h30

Thème traité : «  
»

Intervenant : «  
»

Lieu : Hôtel Les Provinces de l'Opéra, 36 rue de l'Échiquier 75010 Paris



Coût :

▪ 240.00 € HT soit 287.04€ TTC pour les avocats inscrits à un pôle spécialisé

▪ 600.00€ HT soit 717.60 TTC pour les non-inscrits à un pôle spécialisé

Ce montant comprend la location d'une salle plénière, les cafés d'accueil, deux déjeuners, les pauses inter-conférence., un dîner et un hébergement .

L'inscription est effective par l'envoi d'un chèque à l'ordre d'ALTA-JURIS INTERNATIONAL

OU d'un virement avec les références bancaires suivantes :

IBAN: FR76 1562 9026 1900 0210 0490 185 / BIC: CMCIFR2A

### INSCRIPTION à un Séminaire (12 heures)

À réception du bulletin d'inscription renseigné, accompagné du règlement ou de l'indication du virement, nous vous ferons parvenir une confirmation par courriel.

#### Organisation de la formation

La formation est organisée par ALTA-JURIS INTERNATIONAL et se déroule dans les salons de l'Hôtel Les Provinces de l'Opéra, 36 rue de l'Échiquier 75010 Paris (voir ci-après les modalités d'accès). Elles donnent lieu à 12 heures de formation.

L'attestation de formation ne sera délivrée qu'au participant dont le cabinet est à jour de ses cotisations et des frais d'inscription.

#### Conditions et moyens de paiement

Les frais d'inscription comprennent : la location d'une salle plénière, un café d'accueil, un déjeuner et de deux pauses inter-conférence.

**Le bulletin d'inscription accompagné du règlement doit parvenir à ALTA-JURIS INTERNATIONAL au plus tard 6 JOURS avant la formation.**

Après cette date, nous ne pourrions pas garantir la prise en compte de votre inscription. Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Le règlement de l'inscription peut se faire :

- ✓ par chèque à l'ordre d'ALTA-JURIS INTERNATIONAL
- ✓ par virement bancaire **IBAN: FR76 1562 9026 1900 0210 0490 185 / BIC: CMCIFR2A**

#### Conditions d'annulation

Toute annulation d'inscription devra être formulée par écrit et donnera lieu à un remboursement des frais et droits payés sous déduction d'une somme forfaitaire de **287.04 € TTC** pour frais de gestion administrative.

Si l'annulation survient dans la semaine précédant la formation, les frais et droits payés resteront acquis à ALTA-JURIS INTERNATIONAL en application des mêmes conditions que celles imposées par l'Hôtel Les Provinces de l'Opéra.

Toutefois, en cas d'empêchement, un inscrit peut néanmoins se faire remplacer par un autre avocat associé ou collaborateur du même cabinet.

Les formations ne sont ouvertes qu'aux membres des cabinets ALTA-JURIS International.

Chaque avocat associé doit être obligatoirement inscrit à au moins un pôle de formation.

**L'inscription s'élève à 500.00 euros HT** et permet de valider 24 heures de formation agréées par le CNB.

Les formations se répartissent en deux journées et un séminaire de deux jours.

Elles comprennent respectivement:

-Pour les journées d'étude : 6 heures de formations dispensées généralement par un professeur ou intervenant qualifié, la location d'une salle plénière, un café d'accueil, un déjeuner\* et de deux pauses inter-conférence ;

-Pour le séminaire : 12 heures de formations dispensées généralement par un ou plusieurs professeurs ou intervenant qualifiés, La location d'une salle plénière, Un café d'accueil et de pauses inter-conférence, De deux déjeuners\*, d'un dîner\* D'un hébergement\* en chambre single.

\*Les participants doivent régler, en plus, les frais de restauration et hôtellerie (60.00€ HT, pour la journée de formation, ou 240.00€ HT pour le séminaire), lors de chaque inscription à une formation.

Les frais de transport sont à la charge de chaque avocat qui les expose.

Toutes les formations 2011 sont prévues pour se dérouler à l'hôtel Les Provinces de l'Opéra, 36 rue de l'Échiquier 75010 Paris.

Il est possible :

- ✓ D'inscrire un avocat collaborateur à un pôle spécialisé.
- ✓ De s'inscrire à plusieurs pôles.

✓ En cas d'empêchement, de se faire substituer exclusivement par un membre du cabinet auquel appartient l'avocat inscrit, dans la limite des 4 jours de formations.

✓ De panacher les 4 jours de formation sur 1, 2, ou 3 formations différentes organisées par n'importe quel pôle.

Ex : inscription au pôle management du personnel.

Formation 1 : l'avocat suit la formation d'une journée organisée par le pôle dans lequel il est inscrit + Formation 2 : il est absent et se fait substituer par un collaborateur qui ne paiera que le repas + Formation 3 : l'avocat suit le séminaire de deux jours du pôle droit fiscal et ne règle que le forfait hôtelier.

En plus des quatre jours de formation à laquelle l'inscription est obligatoire, les avocats collaborateurs ou associés qui désirent suivre des formations supplémentaires ont le choix de s'inscrire dans un pôle de formation (collaborateur) ou un pôle supplémentaire (associé) et de ne régler que la prestation hôtelière à hauteur 60.00€ HT (formation d'une journée) ou 240.00€ HT (séminaire)

Tout avocat peut en outre suivre, sans être inscrit à un pôle supplémentaire ou sans panacher les jours, une formation de un ou deux jours en ne réglant uniquement que 250 euros HT pour une journée ou 600 euros HT pour un séminaire.

Seuls les avocats à jour de toutes leurs cotisations (ALTA-JURIS, Formation, Lexisnexis) peuvent participer à la ou aux formations, et dans l'hypothèse d'une journée ou séminaire doivent avoir réglé celui-ci.

Conditions générales :

✓ Que l'avocat soit inscrit ou non à un pôle, seule l'inscription reçue et réglée le lundi précédant la formation sera prise en compte.

✓ Passée cette date aucune garantie ne peut être apportée, Alta-Juris International se réservant la faculté de facturer à l'avocat concerné la majoration qui pourrait lui être facturé par son prestataire.

# PLAN D'ACCÈS à L'Hôtel Les Provinces de l'Opéra 36 rue de l'Échiquier 75010 Paris

**ALTA-JURIS**  
INTERNATIONAL

## Métro:

**STATION STRASBOURG-SAINTE DENIS :**

**Métro Ligne 4** [Porte d'Orléans -  
Porte Clignancourt]

**STATION BONNE  
NOUVELLE :**

**Métro Ligne 8** [Créteil-Préfecture  
- Balard] ou

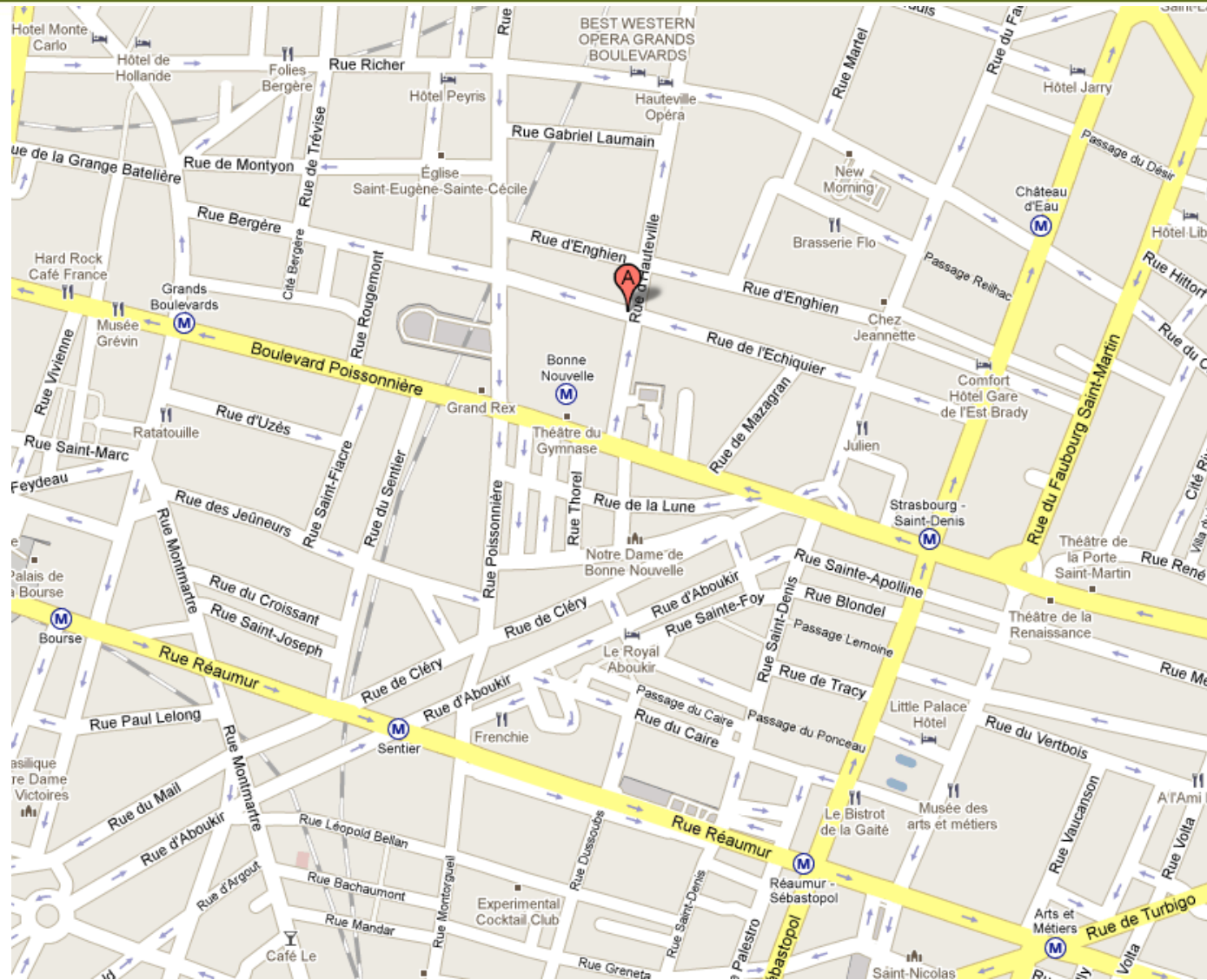
**Ligne 9** [Mairie de Montreuil -  
Pont de Sèvres]

## Bus :

**Ligne 20** [Gare Saint Lazare -  
Gare de Lyon],

**Ligne 39** [Issy-Val de Seine - Gare  
du Nord],

**Ligne 48** [Palais Royal - Porte des  
Lilas].



Contact Formations - Caroline MALLERON